



Conseil du développement industriel

Trente-cinquième session

Vienne, 14-16 mai 2019

Point 16 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-cinquième session (14-16 mai 2019)

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Introduction..... | 2 |
| I. Questions d'organisation et de procédure..... | 3 |
| II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2018 (point 4)..... | 3 |
| III. Situation financière de l'ONUDI (point 5) ; Programme et budgets 2020-2021 (point 6) ; Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2020-2021 (point 7) ; Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 (point 8)..... | 3 |
| IV. Rapport annuel du Directeur général pour 2018 (point 3)..... | 6 |
| V. Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 [point 3 a)] | 6 |
| VI. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 9)..... | 6 |
| VII. Proposition du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets relative au solde inutilisé des crédits ouverts [point 9 a)]...... | 6 |
| VIII. Mobilisation de ressources financières (point 10)..... | 7 |
| IX. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (point 12)..... | 7 |
| X. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 13)..... | 8 |
| XI. Plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 14)..... | 8 |
| XII. Nomination du Commissaire aux comptes (point 11)..... | 8 |
| XIII. Date de la trente-sixième session (point 15)..... | 8 |
| XIV. Adoption du rapport (point 16) et clôture de la trente-cinquième session..... | 8 |
| Annexe | |
| Liste des documents présentés à la trente-cinquième session..... | 9 |



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trente-cinquième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 14 au 16 mai 2019. Tous les membres du Comité¹ ont participé à la session : Algérie, Allemagne, Autriche, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Soudan, Suisse, Tunisie et Turquie.
2. Ont également assisté à la session les 60 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, État de Palestine, Guatemala, Honduras, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Norvège, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Serbie, Slovénie, Tchéquie, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.
3. L'organisation apparentée des Nations Unies dont le nom suit était représentée : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
4. Les organisations suivantes étaient représentées : Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Ligue des États arabes et Union européenne (UE).
5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M. K. Dán (Hongrie) au poste de président ; S. E. M^{me} M. C. Natividad (Philippines), S. E. M. M.C. Ruiz (Colombie) et M^{me} J.B. Makori (Kenya) aux postes de vice-présidents ; et M. Y. Sasaki (Japon) à la fonction de rapporteur.
6. L'ordre du jour de la trente-cinquième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.35/1. Après son adoption, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
8. Le rapport contient les conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.
9. Les conclusions du Comité présentées ci-après contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante-septième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de la session du Comité :

| Conclusion | Objet | Page |
|------------|--|------|
| 2019/2 | Situation financière de l'ONUDI | 4 |
| 2019/3 | Programme et budgets 2020-2021 | 4 |
| 2019/4 | Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2020-2021 | 5 |

¹ Le Comité des programmes et des budgets comprend 27 Membres. Un de ses sièges (réservé aux États inscrits sur la liste C) est vacant (voir décision GC.17/Dec.12, par. a).

| Conclusion | Objet | Page |
|------------|--|------|
| 2019/5 | Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 | 5 |
| 2019/6 | Activer l'utilisation du Fonds de roulement pour réduire considérablement le problème du solde inutilisé des crédits ouverts | 6 |

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 14 mai, après avoir examiné une proposition du Président en faveur d'une utilisation optimisée des ressources affectées aux services de conférence, le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2019/1 Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa trente-cinquième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond n'ait été prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions, et il a chargé deux Vices-Présidents, S. E. M. M.C. Ruiz (Colombie) et M^{me} J.B. Makori (Kenya) de les présider. M^{me} Makori (Kenya) a présidé la 1^{re} séance, le 14 mai 2019. À la demande de S. E. M. M.C. Ruiz (Colombie), le Comité a accepté que M. R. Gil Ochoa (Colombie) préside celles des 15 et 16 mai 2019.

II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2018 (point 4)

12. Le 14 mai, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (PBC.35/3 et CRP.2) et une note du Comité consultatif pour les questions d'audit présentant des observations sur ce rapport (PBC.35/CRP.6).

13. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 4.

III. Situation financière de l'ONUDI (point 5) ; Programme et budgets 2020-2021 (point 6) ; Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2020-2021 (point 7) ; Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 (point 8)

14. Le Comité a décidé d'examiner les points 5, 6, 7 et 8 simultanément.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 5)

15. Le 14 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.35/4), une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.35/CRP.3) et une note du Secrétariat présentant des informations complémentaires sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.35/CRP.10).

16. Le 16 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, déposé par le Président (PBC.35/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2019/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des informations figurant dans le document PBC.35/4 ;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;
- c) Prie instamment également le Directeur général d'encourager les États Membres à régler intégralement et sans retard la part non acquittée de leurs contributions et de poursuivre ses efforts auprès des États Membres et anciens États Membres afin d'assurer le recouvrement des arriérés ;
- d) Prie le Directeur général de réfléchir à d'éventuels moyens d'améliorer la collecte intégrale et sans retard des contributions et de formuler, en étroite concertation avec le groupe de travail informel, des propositions concrètes que ce dernier présentera au Comité des programmes et des budgets à sa prochaine session. »

B. Programme et budgets 2020-2021 (point 6)

17. Le 14 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets 2020-2021 (PBC.35/5) et une note du Secrétariat faisant le point sur l'initiative de l'ONUDI relative au recouvrement intégral des coûts (PBC.35/CRP.9). Ses délibérations ont également été éclairées par une note établie par le Secrétariat sur le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (PBC.35/CRP.8), dont le Comité est saisi au titre du point 13 sur la réforme du système de développement des Nations Unies.

18. Le 16 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets 2020-2021, déposé par le Président (PBC.35/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2019/3

Le Comité des programmes et des budgets :

- a) A pris note de la proposition du Directeur général concernant le programme et les budgets 2020-2021 ;
- b) A prié le Président du Comité des programmes et des budgets d'organiser de nouvelles consultations avec les États Membres en vue de parvenir à un consensus.

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2020-2021 (point 7)

19. Le 14 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2020-2021 (PBC.35/6 et PBC.35/6/Rev.1).

20. Le 16 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2020-2021, déposé par le Président (PBC.35/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2019/4

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« [Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note du document PBC.35/6 et PBC.35/6/Rev.1 ;
- b) Recommande à la Conférence générale d'établir, pour l'exercice budgétaire 2020-2021, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 73/271 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI ;
- c) Prie instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2020-2021, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours ;
- d) Demande aux États Membres qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.] »

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 (point 8)

21. Le 14 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 (PBC.35/7) et une note du Secrétariat contenant des informations supplémentaires sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 (PBC.35/CRP.7).

22. Le 16 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021, déposé par le Président (PBC.35/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2019/5

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note du document PBC.35/7 ;
- b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2018-2019, c'est-à-dire comme indiqué au paragraphe b) de la décision GC.2/Dec.27 ;
- c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions ;

d) Invite le groupe de travail informel à débattre du niveau approprié du Fonds de roulement et à élaborer, en étroite concertation avec le Secrétariat, des propositions que le Comité des programmes et des budgets examinera à sa prochaine session. »

IV. Rapport annuel du Directeur général pour 2018 (point 3)

23. Le 15 mai, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI 2018* (PBC.35/2).

24. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

V. Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 [point 3 a)]

25. Le 15 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur l'examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 (PBC.35/10) et une note du Secrétariat sur la version actualisée du cadre intégré de résultats et de performance (PBC.35/CRP.11).

26. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3 a).

VI. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 9)

27. Le 15 mai, le Comité a examiné le rapport établi par les coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (PBC.35/8).

28. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 9 par les coprésidents du groupe de travail informel.

VII. Proposition du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets relative au solde inutilisé des crédits ouverts [point 9 a)]

29. Le 15 mai, le Comité a examiné un rapport établi par les coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets contenant une proposition relative au solde inutilisé des crédits ouverts (PBC.35/9).

30. Le 16 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le fait d'activer l'utilisation du Fonds de roulement pour réduire considérablement le problème du solde inutilisé des crédits ouverts (PBC.35/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2019/6

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Rappelle les décisions GC.1/Dec.33 et GC.2/Dec.27, qui portent sur la création, l'objet et les conditions d'utilisation du Fonds de roulement et note que :

- i) Le Fonds de roulement est alimenté par des avances des États Membres dont le montant est fixé d'après le barème des quotes-parts adopté par la Conférence générale ;
 - ii) Le montant actuel du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, conformément à la décision GC.17/Dec.16 ;
 - iii) La Conférence générale autorise le Directeur général à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement, les sommes qui pourraient être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions ; et
 - iv) Les sommes ainsi avancées devraient être remboursées à mesure du recouvrement des contributions ;
- b) Confirme l'objet et les conditions d'utilisation du Fonds de roulement et prie le Directeur général de se prévaloir de cette disposition avec prudence, afin de réduire au minimum le solde inutilisé des crédits ouverts qui découle du paiement tardif des contributions ;
 - c) Prie le Secrétariat de faire usage du Fonds de roulement dans le cadre des dispositions du Règlement financier existant ;
 - d) Réaffirme que le Comité des programmes et des budgets, le Conseil du développement industriel et la Conférence générale continueront de réexaminer le montant du Fonds de roulement tous les deux ans, afin d'en établir le niveau approprié ;
 - e) Prie le Directeur général de rendre compte chaque année au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, de l'incidence des mesures susmentionnées sur la situation financière de l'Organisation ;
 - f) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions ;
 - g) Invite le groupe de travail informel à débattre du niveau approprié du Fonds de roulement et à élaborer, en étroite concertation avec le Secrétariat, des propositions que le Comité des programmes et des budgets examinera à sa prochaine session. »

VIII. Mobilisation de ressources financières (point 10)

- 31. Le 15 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2018 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.35/CRP.4).
- 32. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le point 10.

IX. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (point 12)

- 33. Le 15 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général faisant un point annuel sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (PBC.35/12).
- 34. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 12.

X. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 13)

35. Le 15 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement (PBC.35/13) et une note du Secrétariat sur le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (PBC.35/CRP.8).

36. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 13.

XI. Plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 14)

37. Le 15 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le plan d'investissement à moyen terme pour la période 2019-2022 (PBC.35/14).

38. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 14.

XII. Nomination du Commissaire aux comptes (point 11)

39. Le 15 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la nomination d'un commissaire aux comptes (PBC.35/11) et une note du Secrétariat sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (PBC.35/CRP.5).

40. Le 16 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 11.

XIII. Date de la trente-sixième session (point 15)

41. Le 15 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.35/1/Add.1) sur les dates retenues pour les réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2019 et 2020.

42. Le 16 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente-sixième session, déposé par le Président (PBC.35/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2019/7

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trente-sixième session les 15 et 16 juin 2020.

XIV. Adoption du rapport (point 16) et clôture de la trente-cinquième session

43. Le 16 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-cinquième session (PBC.35/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

44. Le Comité a clos sa trente-cinquième session à 23 h 55, le 16 mai 2019.

Annexe

Liste des documents présentés à la trente-cinquième session

| <i>Cote</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre</i> |
|----------------------------|---|--|
| PBC.35/1 | 2 | Ordre du jour provisoire |
| PBC.35/1/Add.1 | 2 | Ordre du jour provisoire annoté |
| PBC.35/2 | 3 | <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2018</i> |
| PBC.35/3 | 4 | Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 |
| PBC.35/4 | 5 | Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général |
| PBC.35/5 | 6 | Programme et budgets 2020–2021. Propositions du Directeur général |
| PBC.35/6 | 7 | Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2020-2021. Note du Secrétariat |
| PBC.35/6/Rev.1 | 7 | Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2020-2021. Note révisée du Secrétariat |
| PBC.35/7 | 8 | Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021. Propositions du Directeur général |
| PBC.35/8 | 9 | Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport des Coprésidents |
| PBC.35/9 | 9 a) | Proposition du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets relative au solde inutilisé des crédits ouverts. Rapport des Coprésidents |
| PBC.35/10 | 3 a) | Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021. Rapport du Directeur général |
| PBC.35/11 | 11 | Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général |
| PBC.35/12 | 12 | Point annuel sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Rapport du Directeur général |
| PBC.35/13 | 13 | Réforme du système des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général |
| PBC.35/14 | 14 | Plan d'investissement à moyen terme pour la période 2019-2022. Rapport du Directeur général |
| PBC.35/15 | - | Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat |
| PBC.35/15/Rev.1 | - | Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat |
| Documents de séance | | |
| PBC.35/CRP.1 | 2 | List of documents |
| PBC.35/CRP.2 | 4 | Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2018 (unaudited). Prepared by the Secretariat |

| <i>Cote</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre</i> |
|---------------|---|---|
| PBC.35/CRP.3 | 5 | Status of assessed contributions. Note by the Secretariat |
| PBC.35/CRP.4 | 10 | Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2018 |
| PBC.35/CRP.5 | 11 | Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat |
| PBC.35/CRP.6 | 4 | Comments on the Report of the External Auditor. Note by the Audit Advisory Committee |
| PBC.35/CRP.7 | 8 | Additional background information on the Working Capital Fund for the biennium 2020-2021. Note by the Secretariat |
| PBC.35/CRP.8 | 13 | UNIDO's field network in the context of the United Nations development system reform. Note by the Secretariat |
| PBC.35/CRP.9 | 6 | Update on UNIDO's full cost recovery initiative. Note by the Secretariat |
| PBC.35/CRP.10 | 5 | Additional information on the financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat |
| PBC.35/CRP.11 | 3 a) | Updated integrated results and performance framework. Note by the Secretariat |
